



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018
COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE,
Messieurs CORNILE, MEERPOEL, HEIREMANS, DELANNOY, Adjoint
Mesdames MEZIANE AJDADA, WALLEZ, MARTINS DE SOUSA ALMEIDA, DEFOSSE, LEVEUGLE
Messieurs COTTENYE, DELVA, DELECOURT, DELEBECQUE,
Messieurs RUMAS, EL ALLOUCHI

Excusés : Monsieur VAN ELSLANDE qui donne pouvoir à Mme DELTOUR

Madame CLOMBE qui donne pouvoir à Madame HAUTEFEUILLE
Monsieur BESSA qui donne pouvoir à Monsieur DELANNOY
Madame VERKAMPT qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE
Monsieur MARESCAUX qui donne pouvoir à Monsieur CORNILLE
Madame WAGNON qui donne pouvoir à Madame DEFOSSE

Absentes : Mesdames SINNAEVE, RAMOS

Monsieur le Maire : avant de rentrer dans le corps du conseil municipal, je souhaite que l'on puisse observer une minute de silence pour les victimes que sont Jean MAZIERES, Christian MEDVES, Hervé SOSNA, à qui j'associe l'horrible assassinat de Madame Mireille KNOLL, assassinée de par ses origines et bien évidemment le lieutenant colonel Arnaud BELTRAME

Dans le cadre de ce conseil, vous avez eu sur votre table 4 délibérations : deux délibérations que je souhaite vous soumettre en urgence et deux délibérations complémentaires : une concernant le PLU que nous regarderons plus en détail tout à l'heure et l'autre concernant la tarification des ados, le « copier-coller » de la note de synthèse étant erroné.

Acceptez vous les deux délibérations en urgence, l'une pour donner notre avis sur la sortie souhaitée de la communauté urbaine de Dunkerque du Centre de Gestion, l'autre compte tenu de la manifestation WERVICQ 2050 pour encaisser les recettes et les répartir entre WERVIK/Belgique et nous-mêmes.

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 1 : MEL : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire remet à l'assemblée une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016.

Ce rapport a été adopté en Conseil Métropolitain du 19/10/2017.

Conformément aux articles L 2224-17-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir eu connaissance.

M le Maire : un dossier plus complet est à votre disposition chez Mme BONVARLET

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 2 : MEL : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire remet à l'assemblée une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets pour l'année 2016.

Ce rapport a été adopté en Conseil Métropolitain du 19/10/2017.

Conformément aux articles L 2224-17-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir eu connaissance.

M LE MAIRE : le dossier complet est consultable chez Mme BONVARLET

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 3 : TARIFS ET MODALITES D'INSCRIPTION ADOS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la « toutes commissions » du 20 mars 2018,

Vu la délibération du 6 décembre 2017 décidant que pour les ados, les tarifs applicables seront ceux des ACM pendant les vacances scolaires et ceux des mercredis récréatifs hors vacances scolaires,

DECIDE que pour les ados, trois possibilités d'inscription à la semaine seront possibles pendant les vacances scolaires :

- ½ journée le matin de 9 h à 12 h,
- ½ journée l'après-midi de 13 h 30 à 17 h 30,
- Journée de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, avec possibilité d'apporter son repas et de manger sur place le midi avec accord des parents.

Les tarifs applicables à la ½ journée et à la journée seront ceux des ACM.

M HEIREMANS : on avait déjà délibéré en décembre mais on s'était calqué sur les centres de loisirs alors que les ados ont le choix de s'inscrire en ½ journée ou en journée complète

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 4 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PPRI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Préfecture a transmis le 27 janvier 2018 à la commune le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation par ruissellement au Nord Ouest de l'Arrondissement de Lille pour les 11 communes suivantes : Bondues, Bousbecque, Comines, Deulémont, Halluin, Linselles, Neuville en Ferrain, Roncq, Tourcoing, Warneton, Wervicq-Sud.

La procédure réglementaire fixée par l'article R 526-7 du Code de l'Environnement prévoit notamment de recueillir l'avis du Conseil Municipal qui dispose d'un délai de deux mois pour se prononcer.

A l'issue de cette phase de consultation, le PPRI sera soumis à enquête publique.

Pour information, le dossier a été mis à disposition au service de l'urbanisme pour consultation. Il est également consultable sur le site de la Préfecture du Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE ce projet de plan de prévention des risques d'inondation par ruissellement au Nord Ouest de l'arrondissement de Lille.

M LE MAIRE : vous avez eu un extrait du PPRI avec la note de synthèse. Vous avez pu en prendre connaissance. Ce PPRI ne signale aucun danger particulier sur WERVICQ, aucune zone classée en zone de risque d'inondation

Il y a également un gros dossier à votre disposition chez Mme BONVARLET

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 5 : SITE PLOVIER : DENOMINATION DE LA RESIDENCE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu la « toutes commissions » du 20 mars 2018,

Vu l'opération de construction sur le site de la fiche qualifiée PLOVIER Avenue des Sports par la société SOFIM,

DECIDE en accord avec la famille PLOVIER

- De donner à cette opération le nom de baptême « Résidence Paul PLOVIER » afin de rappeler le passé industriel de cette parcelle et de rendre hommage à Monsieur PLOVIER, Maire de la Commune durant plus de 20 ans.

M LE MAIRE : SOFIM va réaliser un ensemble de 3 bâtiments de 20 appartements chacun soit 60 logements en vente ou en location privée

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 6 : PROJET DE PLU2

I. Présentation du PLU2 arrêté :

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et après concertation avec les communes, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a arrêté le projet « PLU2 » le 19 octobre 2017, corrigé par délibération du 15 décembre 2017.

Cette révision du PLU est indispensable pour développer un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement de la métropole, aux besoins de sa population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales (aménagement, logements, déplacements, économie, espaces naturels et agricoles, eau, lutte contre le changement climatique et maîtrise de la consommation énergétique ...).

Ainsi, dans la continuité des orientations et objectifs définis par le SCoT approuvé le 10 février 2016, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLU2 arrêté porte les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Quatre axes stratégiques sont retenus pour le développement de notre Métropole :

- Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ;
- Un aménagement du territoire performant et solidaire ;

- Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ;
- Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien.

En cohérence avec le PADD et dans le respect des contextes communaux et particularités locales, des orientations d'aménagement et de programmation et le règlement déterminant l'occupation des sols ont été déclinées :

- Pour traduire les grandes orientations des plans et programmes adoptés par notre Conseil ou d'autres personnes publiques (PDU, PLH, ...) ;
- Pour créer les conditions de l'attractivité du territoire en associant développement des grands équipements et grands secteurs de développement ;
- Pour promouvoir l'exemplarité environnementale en préservant (corridor écologique, zone tampon..), voire en sanctuarisant, les zones les plus sensibles (zone humide, zone naturelle écologique, aire d'alimentation des captages grenelles de vulnérabilité totale...), mais également en élaborant des règles favorisant la transition énergétique, la santé... Cette recherche de l'exemplarité environnementale s'inscrit par ailleurs par l'obligation de réaliser une évaluation environnementale du PLU ;
- Pour renforcer les grands équilibres du territoire métropolitain (équilibre entre zones urbaines et zones agricoles, naturelles, forestières, compte foncier en extension) et faire émerger le projet agricole du territoire ;
- Pour permettre un développement contextualisé des milieux urbains dont les spécificités ont été identifiées au SCoT et dans le diagnostic ;
- Pour permettre le maintien et la création d'emplois sur le territoire et créer les conditions de son attractivité grâce à la disponibilité de fonciers dédiés aux activités économiques ;
- Pour renforcer la qualité des cadres de vie grâce à l'urbanisme de projet et la protection des spécificités des milieux urbains (patrimoine, nature en ville...) ;
- Pour promouvoir une offre commerciale équilibrée sur l'ensemble du territoire, en encadrant le commerce et notamment les pôles commerciaux ;
- Pour accompagner le projet de territoire et les projets des personnes publiques tierces en réservant le foncier nécessaire à la réalisation d'équipements publics en identifiant des emplacements réservés, leur objet et leur bénéficiaire (MEL, commune, Etat...).

Sur la commune de WERVICQ-SUD, le nouveau projet de PLU2 prévoit entre autres

Le projet « PLU2 » ainsi adopté par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille est consultable aux services techniques de la Mairie, au siège de la MEL, et sur le site internet « espace communes et partenaires de la MEL » mise à disposition informatique du PLU2 arrêté aux conseillers municipaux.

II. La consultation des communes dans le cadre de la révision générale :

En application de l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, le projet « PLU2 » adopté par le Conseil métropolitain doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL. En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, si un Conseil municipal émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le projet « PLU2 » devra *a minima* faire l'objet d'un nouvel arrêt au Conseil métropolitain à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le PLU2 arrêté et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2018.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de PLU2 ainsi présenté et des discussions en séance, des demandes d'ajustement sont demandées

- Le conseil municipal a constaté, concernant la ZAC des Prés de Lys, une incohérence contre l'atlas graphique des ZAC et les règlements des différents zonages de la ZAC qu'il convient ainsi de compléter et corriger :
- Le conseil Municipal émettra en coordination avec la MEL une OAP (Opération d'aménagement et de Programmation) sectorielle pour définir des prescriptions d'urbanisme particulières sur le secteur de la Montagne traitant de l'insertion, de la cohérence et de la qualité architecturale et paysagère.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de PLU2 arrêté par le Conseil Métropolitain. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil Métropolitain à l'issue de la procédure de révision générale dans le cadre de l'approbation du PLU2.

M le Maire : vous avez eu un document assez complet de la MEL sur lequel vous voyez l'intérêt de ce PLU2 qui vient compléter et remplacer lorsqu'il sera voté le PLU1. Un PLU est censé durer 10 ans mais lorsqu'on en instruit un suivant cela prend au moins 5 ans. La ville doit se prononcer sur les directions reportées par la MEL dans la ligne de ce que l'on souhaite.

Vous verrez dans la nouvelle délibération qu'un paragraphe a été complété

Dans le document que je vous ai remis, le calendrier est important. Il stipule que les 29 et 30 janvier 2018 nous avons été notifié du PLU2, qui avait été voté le 19 octobre 2017, corrigé le 15 décembre 2017, nous avons donc légalement trois mois pour nous prononcer. La date butoir est le 30 avril 2018. Il existe un risque de non validité du PLU si jamais une de nos villes vote contre, auquel cas la réétude du PLU sera générale. Cela planterait le travail considérable accompli depuis trois ans par les services métropolitains d'urbanisme et Monsieur DAUBRESSE

L'enquête publique sera vraisemblablement lancée à l'été 2018. Pourquoi pas avant, parce qu'en mai, il y a beaucoup de jours fériés, le dossier sera initié en juin et mis à disposition à partir de juillet pour l'enquête publique.

Suite au rendu des commissaires enquêteurs, l'approbation aura lieu en MEL en début 2019 ; La communication des documents, les visas en préfecture nous amèneront à une application, si on est optimiste, 2^{ème} semestre 2019 pas avant.

Quand le PLU sera approuvé, vous pourrez y accéder directement sur le site de la MEL. A Wervicq, on a la reconnaissance du patrimoine religieux notamment au niveau des chapelles sinon il n'y a pas d'autre contrainte particulière

L'OAP concernant le secteur de la Montagne s'applique des deux côtés de la rue de Linselles aussi bien pour les propriétés communales que pour les grandes propriétés privées. Pour ne pas être confrontés à des propriétaires qui forcent les frontières et qui cherchent à imposer des choses qui nous conduisent à des contentieux, il vaut mieux travailler de concert avec ces personnes et éviter que la zone soit polluée et admettre de manière contradictoire entre la ville, la MEL et tel propriétaire que la zone soit respectée et qu'on puisse permettre des constructions à certaines conditions (pas n'importe quelle architecture ou surface)

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 7 : RESIDENCE L'OREE DU BOIS : DENOMINATION DES BATIMENTS ET DES RUES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu la « toutes commissions » du 20 mars 2018,

Vu l'opération de requalification de la Résidence l'Orée du Bois

DECIDE de dénommer :

- Résidence André DESMET le bâtiment qui se situe en front de rue des F Hollebecque
- Résidence Antoine FEYS l'autre bâtiment
- Allée Maxence Van Der Meersch la voie qui dessert ce nouvel ensemble
- Allée Marguerite Yourcenar la voie qui est en liaison avec la rue Jean Jaurès

M LE MAIRE : pourquoi ces noms ? On en a parlé ensemble

André DESMET : car il a inauguré l'Orée du Bois

Antoine FEYS : car il a lancé l'opération

Maxence Van der Meersch : c'est un écrivain local, régional qui a beaucoup écrit sur le monde ouvrier et la guerre 14 et qui mérite une reconnaissance certaine

Marguerite YOURCENAR : deux écrivains ensemble dont une femme car on est l'année de la Femme mais surtout pour ses qualités avérées d'écrivain

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 8 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS (HORS SPORTS)

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « subventions » du 14 mars 2018

DECIDE d'octroyer les subventions ci-dessous au titre de l'année 2018. Ces subventions seront versées sur arrêté du Maire

JARDINS OUVRIERS	200 €	DANSE ATTITUDE	2 000 €
HIER WERVICQ	450 €	LE FIL ET LA GUINDE	300 €
CHAMBRE DES METIERS	700 €	Bibliothèque pour Tous	200 €
UCAW	250 €	ADLIBITUM	300 €
INTER ACTIONS	350 €	Soleil d'Andalousie	150 €
CLCV WERVICQUOIS	300 €	AFN	900 €
DON DU SANG	100 €	APE Ecoles Publique	350 €
PROTECTION CIVILE	1 200 €	APEL Ecole St Joseph	350 €
CNL	150 €	APE CES COMINES	180 €
CIDDF	100 €	Prévention Routière	100 €
RESTOS DU CŒUR	250 €		
BONHEUR DES ENFANTS	300 €.		
Chorale Ste Cécile	500 € et 600 €	à titre exceptionnel pour la commémoration de l'armistice	
Eglise et Patrimoine	400 € et 500 €	à titre exceptionnel pour la commémoration de l'armistice	
Généalogie et Archives	150 € et 400 €	à titre exceptionnel pour la commémoration de l'armistice	
Flamme du Souvenir	80 € et 600 €	à titre exceptionnel pour la commémoration de l'armistice	
J Van d'Helle	11 500 € et 2 500 €	à titre exceptionnel pour leur 60 ^{ème} anniversaire	

Wervicq avec vous : 23 voix pour et Présents pour l'Avenir : 2 voix pour pour toutes les associations sauf pour UCAW et Généalogie et Archives dont le vote est le suivant

Wervicq avec vous : 22 voix pour – 1 ne prend pas part au vote

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

Mme DELTOUR : 4 associations ont déposé leur dossier correctement et n'ont pas souhaité de subvention pour l'année 2018 car elles occupent des salles régulièrement ce qu'elles ont mis en évidence : ETOILES – DETENTE LYS ESCAPADE – THEATRE DE L'INSOLITE - COLOMBOPHILES

DELIBERATION NR 9 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA CREATION D'ATELIERS MUNICIPAUX

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un ensemble immobilier constitué d'un hangar et de terrains situés Impasse de la Lys à WERVICQ SUD en vue d'y installer des ateliers municipaux.

Les travaux de réhabilitation s'élèvent à la somme de 320 442 € TTC.

En complément de la subvention demandée au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) programmation 2018, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à

- Solliciter une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre de la thématique « réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants »
 - Signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre de cette participation financière.
- Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 10 : ASVP : AVENANT A LA CONVENTION INITIALE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la délibération du 06/12/2017 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un service d'ASVP (agent de surveillance de la Voie Publique) entre les villes de BOUSBECQUE, LINSELLES et WERVICQ SUD,

Vu la renonciation de la ville de BOUSBECQUE et la nécessité de recruter un 4^{ème} agent à partir de juin 2018,

Il convient de modifier les termes de la convention initiale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un service d'agents de surveillance de la voie Publique (ASVP)
- D'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires

M LE MAIRE : lors de nos réunions entre BOUSBECQUE, LINSELLES et WERVICQ SUD, il avait été dégagé un schéma selon lequel on allait travailler avec trois préposés pour deux communes et on passerait à 5 au cas où la troisième commune venait nous rejoindre (BOUSBECQUE)

Aujourd'hui BOUSBECQUE ne veut plus nous suivre. Il ne reste en course que LINSELLES et WERVICQ. Suite à l'expérimentation faite sur nos deux communes, on est un peu court avec trois ASVP. Compte tenu du respect des 35 heures, ils n'arrivent pas à être présents ponctuellement le samedi ou le dimanche. Quand on aura nos manifestations « WERVICQ 2050 » il va être important d'avoir une patrouille ASVP disponible donc il est nécessaire de recruter un 4^{ème} ASVP et on pourra ainsi demander des efforts particuliers : être présent au bord du soir et le week end
La convention initiale prévoyait 28% WERVICQ 28% BOUSBECQUE 44% LINSELLES cela représentait 42 000 € pour WERVICQ et 66 000 € pour LINSELLES
La nouvelle répartition en l'absence de BOUSBECQUE devient donc 40% pour WERVICQ et 60% pour LINSELLES.

LINSELLES gardant la gestion car étant la plus grosse ville. Ce qui représente 68 000 € pour WERVICQ et 102 000 € pour LINSELLES . il est prévu un paiement trimestriel.

La somme a été budgétée et est tout à fait supportable moyennant votre accord.

M EL ALLOUCHI : dans certains quartiers, nous constatons que beaucoup de personnes stationnent leurs voitures sur la chaussée car ils ont reçu des avertissements des ASVP pour ne plus stationner sur les trottoirs et cela devient difficile de circuler . Quelquechose va-t-il être fait ?

M LE MAIRE : la chaussée est la zone réservée aux véhicules à moteur. Les voitures stationnent sur la chaussée elles obéissent à ce qui est noté en entrée de ville c'est-à-dire le stationnement bilatéral suivant la quinzaine vous stationnez à droite ou à gauche, cela est valable dans toute la commune. La question que je vous pose ne vaut-il mieux pas que la voiture stationne sur la chaussée et embête les autres véhicules ce qui est également un facteur de modération de la circulation mais par contre ne gêne plus les piétons, les écoles, les PMR sur le trottoir

Les ASVP distribuent aujourd'hui des avertissements ils font de la prévention. Comme LINSELLES, on n'est pas encore passé à la verbalisation

Pour certains quartiers difficiles, on a également contacté la MEL pour qu'elle nous aide à trouver des solutions (par exemple le quartier ROSES/ORMES où les trottoirs et les espaces verts sont totalement labourés, on va chercher des solutions, j'avais même proposé à la MEL le stationnement sur les trottoirs autour du parking souterrain. La MEL m'a répondu qu'ils allaient regarder car il ne faut pas oublier que sous les trottoirs il y a des réseaux qui peuvent ne pas supporter à la longue le stationnement des véhicules. La MEL signale qu'ils ont une autre variante qu'ils doivent étudier qui est de faire un stationnement alternatif comme rue de l'Abbé Bonpain avec un sens unique, auquel cas les gens passeront sur la chaussée et stationneront sur des parkings délimités

On reparlera de ce qui sera mis en place en collaboration avec la MEL mais aussi la police nationale

Nous sommes également en train de remobiliser une fourrière pour permettre aux ASVP et à la Police de faire dégager les voitures qui gênent.

Avec les ASVP, on veillera à la libération des trottoirs par les voitures mais également par les poubelles.

M RUMAS : Les ASVP auront-ils le pouvoir de verbaliser les riverains qui mettent leurs poubelles le dimanche soir sur la voie publique (sur la rue et non sur le trottoir) jusqu'au mercredi. Par exemple : rue du Château où il faut parfois circuler sur la voie de gauche pour éviter les poubelles alors que nous sommes dans un virage et qu'un autre véhicule peut arriver en face

M LE MAIRE : les ASVP sanctionneront puisqu'un arrêté cadre va être pris avec le Maire de LINSELLES qui s'inspirera largement de celui de COMINES puisque le Maire de COMINES m'a donné son autorisation sans être copié intégralement car il doit être adapté à WERVICQ. Les ASVP pourront intervenir sur arrêté du Maire

M RUMAS : certains riverains stationnent sur la voie publique ce qui devient très gênant

M LE MAIRE : vous n'aurez jamais une rue totalement libérée ce n'est pas possible

M EL ALLOUCHI : il y a également des terrains verts qui sont labourés car les véhicules y stationnent. De plus les ASVP en dehors des manifestations communales passeront-ils le week end en effet cela devient tendu dans certains quartiers par rapport à certains jeunes qui boivent de l'alcool et qui laissent toutes les bouteilles dans les espaces verts.

Les ASVP pourront ils également intervenir le samedi soir

M LE MAIRE : cela se passe également la semaine. Sachez que les ASVP sont déjà intervenus sur des groupes de jeunes. Ils ont discuté avec les jeunes, ils vident leurs bouteilles sur la voie publique . Un arrêté va également être pris interdisant la consommation d'alcool entre 18 h et 6 h.

M DELECOURT : j'ai constaté beaucoup de déchets et de bouteilles vides dans les fossés de la commune. On a pris l'initiative avec M DELVA de monter une opération le 7 avril pour nettoyer les fossés de la commune de 9 h à 12 h 30 . Le point de départ est la ferme de M DELVA. Nous serons accompagnés sur une partie du territoire par les employés municipaux. Monsieur le Maire a donné son accord. Ceux qui sont volontaires sont les bienvenus. Nous ramasserons tout ce qui est dans les fossés surtout au niveau du Gravier du Robinet et du Chemin des Allards. Plusieurs personnes ont trouvé les fossés dégoutants : le club de marche, les retraités, les participants au Parcours du Cœur... Il faut faire quelquechose avant que l'herbe ne pousse.

Cette journée se concrétise aujourd'hui grâce au concours de M DELVA qui mettra à notre disposition un tracteur et une remorque et la Mairie qui mettra des poubelles et des moyens
Donc Rendez vous le 7 avril à 9 h chez M DELVA.

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 11 : COMPTE ADMINISTRATIF

M LE MAIRE : je tenais à vous informer que nous avons un nouveau trésorier. Au départ de Monsieur HERBECQ un remplacement avait été effectué par le Trésorier d'HALLUIN j'avais une crainte que la trésorerie de QUESNOY ne soit fermée. Mais un nouveau trésorier Monsieur MENAND est arrivé.

Monsieur CORNILLE projette les tableaux présentés à la « toutes commissions » du 20 mars qui détaille les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Ces tableaux vous ont été remis en version papier avec le compte rendu de la commission.

En recettes de fonctionnement, nous arrivons à un total de	4 652 892 euros
En dépenses de fonctionnement, le total est de	4 296 161 euros
En dépenses d'investissement, le montant est de	3 555 273 euros
En recettes d'investissement le montant est de	1 381 993 euros

Les restes à réaliser en investissement sont de 2 223 376 euros

Compte tenu des résultats reportés, le compte administratif présente un solde positif
De 1 032 607 euros

M EL ALLOUCHI : concernant les charges du personnel, l'augmentation est-elle liée à des recrutements ou à l'augmentation de l'indice ?

M LE MAIRE : plusieurs choses expliquent cette augmentation. Il y a les NAP l'augmentation des recours à la maladie. Vous ne voyez là que les dépenses mais vous pourrez constater dans les recettes qu'il y a des remboursements d'assurance, le passage au RIFSEEP, changement de régime indemnitaire on fait une moyenne des primes existantes, moyenne qui doit toujours bénéficier aux fonctionnaires, les promotions, les changements d'échelon
Nous avons également formé du personnel en BAFA Par exemple pour la pause méridienne, il y a une ½ h de repas et 1 h ½ d'encadrement
Pour les garderies du matin et du soir, elles doivent être assurées par du personnel BAFA, c'est une exigence de la CAF

M RUMAS : A ce jour la situation de l'Eglise n'est toujours pas actée ?

M LE MAIRE : on en est toujours à la réflexion qu'on a lancé, nous aurons une réunion quand le projet sera avancé.

. Wervicq avec vous : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

Cf documents joints

DELIBERATION NR 12 : COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

_ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

_ Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :

.....Néant.....
.....

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 13 : AFFECTATION DU RESULTAT

- Vu l'instruction M14
- Vu les Budgets de l'exercice 2017 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2017

DECIDE

- l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2017

Dépenses	3 555 273.18 €	Recettes	1 381 993.24 €
----------	----------------	----------	----------------

Résultat : - 2 173 279.94 €

Reports de dépenses	2 223 376.93 €	Reports de recettes	412 416.00 €
---------------------	----------------	---------------------	--------------

Nouveau Résultat : - 1 810 960.93 €
--

Résultat antérieur cumulé : + 3 496 638.70 €

Résultat cumulé : - 487 602.17 €

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Dépenses	4 296 161.15 €	Recettes	4 652 892.24 €
----------	----------------	----------	----------------

Résultat : + 356 731.09 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Résultat 2017 : + 356 731.09 €

Résultat antérieur : + 1 163 478.78 €

Résultat à affecter : + 1 520 209.87 €

Affectation par ordre de priorité :

- couverture du déficit d'investissement
Compte 1068 : 487 602.17 €
- Résultat de fonctionnement reporté
Compte 002 : 1 032 607.70 €

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont repris budgétairement dans la délibération modificative du budget supplémentaire de l'année 2018.

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 14 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Projection par M CORNILLE des tableaux présentés à la « toutes commissions ».

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 033 357 euros
Recettes et dépenses d'investissement : 2 754 376 euros

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 15 : CENTRE DE GESTION : DEMANDE DE DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

La communauté Urbaine de Dunkerque a demandé sa désaffiliation du Centre de Gestion du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret N°85-643 du 26 juin 1984, la consultation des collectivités et établissements publics est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'émet aucune objection à la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque du Centre de Gestion

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 16 : WERVICQ 2050 : VILLES EN FETE

Dans le cadre de la manifestation intercommunale entre WERVIK Belgique et WERVICQ SUD qui se déroulera les 14 et 15 juillet 2018, une programmation d'opérations est mise en œuvre.

A ce titre, la Commune de WERVICQ SUD, sollicite des participations auprès des partenaires privés ou publics.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser ces participations.

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

Le Maire,
Conseiller Métropolitain Délégué

JEAN GABRIEL JACOB

